

Plaques de cochers, ça vous parle ?

... d'autant plus que trois existent et sont visibles sur la commune ce qui est assez rare ...



Carrefour de Ti-Croas

« LA MAISON DE TERRE » est
« TY-DOUAR » sur la commune
de Commana.

Tout commence par une ordonnance de Louis XIV du 13 août 1669.

A partir de 1845, apparaissent les plaques de fonte appelés « tableaux indicateurs ».

De couleur « bleu de ciel » avec lettres blanches, installées à 2,50m, elles sont destinées à être visibles par les hommes à cheval et les cochers.

En réalité, l'appellation « plaques de cochers » n'arrive qu'au début des années 2000 sur Internet.

ORDONNONS que dans les angles ou coins des places croisées, triviaires & biviaires qui se rencontrent ès grandes routes & chemins royaux des Forêts, nos Officiers des Maîtrises feront incessamment planter des croix, poteaux ou pyramides à nos frais ès Bois qui Nous appartiennent, & pour les autres aux frais des Villes plus voisines & intéressées, avec inscriptions & marques apparentes du lieu où chacun conduit, fans qu'il soit permis à aucunes personnes de rompre, emporter, lacerer, ou biffer telles croix, poteaux, inscriptions & marques, à peine de trois cens livres d'amende & de punition exemplaire.

Ordonnance Royale de Louis XIV



Rue St Salomon

Références :

www.plaquedecochers.fr

www.gallica.bnf.fr, « Ordonnance de Louis XIV », Août 1669, T2, page 524

www.lavieb-aile.com, « Le blog de J-Yves Cordier »



Rond-point du Keff

La « STATION DE LANDIVISI » est la
gare de Landivisiau.